

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

SOLS COLLES

A. DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (DTU)

Exécution des travaux suivant DTU en vigueur à ce jour, y compris :

- * Cahier des Clauses Techniques (CCT).
- * Cahier des Clauses Spéciales (CCS).

Ces deux types de documents sont d'application contractuelle.

D'autres documents tels que Mémentos et Guides de choix sont utiles à la conception des ouvrages, mais ne sont pas destinés à être imposés à l'entrepreneur.

Liste complète des DTU suivant le Référentiel Technique et Réglementaire de la construction **REEF 4** édité par le **CSTB**. Edition en vigueur à ce jour.

B. NORMES

Normes Françaises Homologuée (NF) : conformément au décret n°84/74 modifié du 26 janvier 1984, l'application des **Normes Françaises Homologuée (NF)** est obligatoire.

Les normes expérimentales (XP) sont également applicables.

Les fascicules de documentation (FD) sont des documents de référence à caractère essentiellement informatif.

Les normes et réglementation handicapés sont également applicables.

C. DIVERS

Tous les Codes, Lois, Règlements, Règles Professionnelles etc. concernant la construction de bâtiments sont applicables.

L'entrepreneur du présent lot prendra obligatoirement connaissance de la notice Plan Général Coordination Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS) établie par un bureau spécialisé SPS désigné par le Maître d'Ouvrage et jointe au présent dossier.

L'offre de l'entreprise tiendra obligatoirement compte des exigences de la dite Notice.

Le présent CCTP est complémentaire aux plans Architecte. Avant chiffrage du quantitatif et afin d'éviter toutes contestations ultérieures, l'entrepreneur du présent

lot devra obligatoirement prendre connaissance de l'ensemble des pièces constituant le dossier, à savoir plans architecte, plans techniques, plans de détails, pièces écrites etc. et faire part de ses observations en temps voulu au Maître d'Œuvre.

Important : L'incidence de l'ensemble des présentes Prescriptions Techniques doit être inclus aux prix unitaires.

Les entreprises doivent vérifier la conformité des implantations avec les plans architecte. Toute erreur ou divergence avec les plans doit être signalée préalablement à l'exécution des ouvrages.

Les modifications et réajustements éventuels seront exécutés suivant indications de l'architecte et après validation par le Maître d'Ouvrage.

D. CHAPES ET SUPPORTS

Réception obligatoire des chapes avant le début des travaux en présence de l'Architecte.

Important : Il est rappelé à l'entrepreneur du présent lot, que suivant le Cahier des Charges 286, livraison 35 du CSTB, l'entreprise de pose engage sa propre responsabilité, dès l'instant où elle accepte de poser (équivalent à la réception du support).

La décision d'application de ces préconisations appartient au Maître d'Œuvre.

Nettoyage et ragréage des chapes à la charge du présent Lot.

E. CLASSEMENT

Tous les matériaux employés devront répondre obligatoirement au classement de la notice UPEC, et au classement UPEC des locaux (Cahier du CSTB 3509, novembre 2004).

Tous les produits devront bénéficier d'une décision d'admission à la Marque NF-UPEC. Les revêtements de sol résilients devront bénéficier d'une décision d'admission à la Marque NF-UPEC.A.

F. BARRIERE ANTICAPILLAIRE ET DEGRE D'HUMIDITE DU SUPPORT SUIVANT DTU 53-2

Humidité

La mesure du taux d'humidité des supports est réalisée par le titulaire du lot revêtement de sol. Il doit choisir l'une des deux méthodes présentées ci-dessous et décrites dans l'Annexe B (Normative) du DTU 53.2 P1-1 (avril 2007).

Pour permettre la pose des revêtements PVC, le support en mortier traditionnel ou en béton traditionnel ne doit pas présenter une siccité dépassant les niveaux indiqués ci-dessous :

a/ La mesure avec l'appareil « Bombe au carbure ». (voir B1 Annexe B) du DTU 53.2 P1-1 (avril 2007).

* le prélèvement doit être effectué sur une profondeur de 4 cm minimum du support.

* le taux d'humidité résiduel mesuré doit être inférieur ou égal à 4,5 % en poids.

b/ la mesure avec l'appareil à « Sonde hygrométrique ». (voir B2 Annexe B) du DTU 53.2 P1-1 (avril 2007).

* Le percement du support doit être fait sur une profondeur de 5 cm.

* Le taux d'humidité relative d'équilibre HRE mesuré doit être inférieur ou égal à 85 %.

NOTE : Dans le cas de l'utilisation de l'appareil « sonde hygrométrique », si le résultat du taux d'humidité relative d'équilibre HRE est supérieure à 85 %, le titulaire du lot revêtement de sol mesure l'humidité du support avec la méthode de la Bombe au carbure. Si le taux est inférieur ou égal à 4,5 % en poids, la pose du revêtement PVC est possible.

Si les résultats obtenus avec l'une des méthodes sont supérieurs aux niveaux indiqués ci-dessus et si le planning ne permet pas un temps de séchage du support complémentaire pour atteindre les taux admis, alors la pose du revêtement PVC ne doit pas être réalisée dans les conditions initialement prévues. En conséquence, elle nécessite une solution technique particulière bénéficiant d'un Avis Technique 3 favorable pour cet usage (voir 3.2 de la NF DTU 53.2 P2).

En cas de contestation, le maître d'ouvrage et/ou architecte et/ou maître d'œuvre peuvent, s'ils le souhaitent, faire effectuer à leur charge de nouvelles mesures par un laboratoire.

Barrière anticapillaire

Le titulaire du lot revêtement de sol doit l'une des solutions techniques ci-dessous.

- soit une chape désolidarisée (chape rapportée) assurant la fonction d'une barrière anticapillaire en dessous et en périphérie avec une finition de surface lisse, fine et régulière (voir NF P 18-201 (Référence DTU 21) et NF DTU 26.2). Exemple de barrière anticapillaire : un film polyéthylène d'une épaisseur nominale de 200 microns, les lès doivent se recouvrir de 20 cm minimum et être rendus solidaires par application d'une bande autocollante plastifiée d'au moins 5 cm de large.
- soit un système de sous-couche d'interposition spécifique (bénéficiant d'un Avis Technique).

- soit la pose du revêtement sur un complexe « système de protection anti-remontée d'humidité (bénéficiant d'un avis technique et revêtement de sol PVC collé ». Cette solution n'est envisageable que sur un dallage armé (voir la norme NF P 11- 213 Référence DTU 13.3).

G. TRAVAUX PREPARATOIRES SUIVANT DTU 53-2

Sur supports neufs en maçonnerie :

Pour les revêtements collés, l'application d'un enduit de lissage est obligatoire avec un produit bénéficiant d'un classement P au moins égal à celui du local.

Cet enduit sera exécuté conformément au « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des enduits de lissage de sols intérieurs ».

Dans le cas de micro-fissures et de joints secs ou de joints de retrait du dallage et de fissures préalablement traités, l'entrepreneur du présent lot doit prévoir un primaire d'accrochage avant exécution de l'enduit.

En outre, un primaire doit être appliqué dès lors qu'il s'agit d'un local classé P3, lorsque les produits de lissage ne sont pas adjuvantés au moyen d'une résine liquide fournie avec le sac.

Sur panneaux dérivés du bois

Ces ouvrages doivent être exécutés en contreplaqué CTB-X ou en panneaux de particules CTB H conformément au DTU 51.3 lequel spécifie les dispositions en matière de tolérances, de planéité et de désaffleurement. Réception de ces panneaux en présence de l'architecte et de l'entrepreneur de menuiserie.

Ces supports sont toujours usinés sur leurs quatre bords (rainurés et languetés en périphérie) et collés entre eux.

Sur supports anciens.

Des procédés de rénovation des revêtements de sols anciens recourant à des enduits de lissage ont été spécialement étudiés pour être utilisés sur supports porteurs en bois ; ils relèvent d'Avis Technique.

Pour la pose sur supports anciens, des dispositions adéquates sont à prendre quant :

- à la reconnaissance des supports existants.
- aux travaux préliminaires devant permettre l'application du produit de préparation.

On pourra se référer à cet égard au « Guide pour la rénovation des revêtements de sol : cas d'un nouveau revêtement de sol plastique collé » publié par le CSTB.

H. NETTOYAGE ET EVACUATION DES DECHETS

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE THURET (63)
PROJET : RÉNOVATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE - BÂTIMENT HISTORIQUE
ADRESSE : 63 THURET

PHASE (DCE)
DOSSIER DCE DU 30/09/2024

LOT 05 SOLS SOUPLES

Le chantier devra être tenu en permanence en bon état de propreté. Les matériaux inutiles, les gravois et déblais seront triés et enlevés, au fur et à mesure de l'avancement des travaux par l'entreprise titulaire du présent lot.



1 SOLS SOUPLES

1.1 Dépose de revêtements de sol non amianté.

Dépose de revêtements de sols minces collés et du ragréage, de façon à mettre à nu le support existant.

Technique de dépose (*scrapage, grenailage, ponçage, rabotage, fraisage, ou autres*) pour la préparation du support, laissée au choix de l'entreprise, suivant revêtement existant. A voir obligatoirement sur place.

Compris toutes manutentions et enlèvement des déblais aux décharges publiques.

Localisation :

Hall et circulations.
Vest. 1 et 2 sur circulation.
Salle polyvalente.

1.2 Barrière anti-humidité

Réalisation d'une barrière anti-remontée d'humidité, comprenant :

* Nettoyage et préparation du support afin qu'il soit plan, solide, sain, sec, propre et normalement absorbant ; exempt de fissure. Sur support poreux appliquer un primaire adapté.

* Réalisation d'une barrière anti-remontée d'humidité par application d'un primaire époxy type 167 de Parex Lanko, sablé à reflux ou équivalent.

* Compris toutes sujétions.

Localisation :

Hall et circulations.
Vest. 1 et 2 sur circulation.
Salle polyvalente.
Sanitaires E sur dégagement hall.
Sanitaires petits.
Espace Wc handicapé/dgt/wc normal, accolé aux sanitaires petits.

1.3 Sol PVC acoustique U3 - P3 en lés.

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC acoustique certifié QB UPEC.A+ : 19 dB en lés de 2 m. Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente de 0,67 mm, avec armature en voile de verre sur dossier de mousse renforcée.

Le produit bénéficiera d'une protection de surface polyuréthane OVERCLEAN XL réduisant l'utilisation de détergent, permettant d'éviter toute métallisation ou entretien par méthode spray, lui conférant ainsi une excellente résistance aux taches. Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant(1)).

Mode de pose :

Pose collée : Mise en œuvre et type de colle (type 622 eurostar tack) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.2.

En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E.

E1 : joints soudés à chaud sur support bois.

E2 : joints soudés à chaud sur support béton.

E3 : joints soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives.

Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.2.

Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d'interposition de type SARLIBASE TE de FORBO suivant Avis Technique du fabricant.

L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles au près du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d'appui en cas de remontées en plinthes.

Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant.

La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

Le revêtement de sol devra être compatible avec un nettoyage à la vapeur chaude.

Ragréage :

* Ragréage et lissage des supports chape ciment ou dalle béton avant pose de revêtement, Le produit employé bénéficiera obligatoirement de la Certification CERTIFIE CSTB CERTIFIED des enduits de sol - Document de référence (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3640-V2, novembre 2012). Compris :

* Préparation et nettoyage du support afin qu'il soit sec, dur, rigide, propre et soigneusement dépoussiéré.

* Rebouchage des trous éventuels.

* Une couche primaire d'accrochage.

* Ragréage P3 avec un produit de lissage CERTIFIE CSTB CERTIFIED assorti d'un classement "P" (*au sens du classement UPEC*) au moins égal à celui du local à revêtir.

* Epaisseur minimum suivant certificat du produit et **Cahier des prescriptions techniques (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3634-V2, novembre 2012).**

* Mise en œuvre conformément à l'avis technique et aux Cahiers des prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage des sols intérieurs (cahier CSTB n° 3469)

* Profils plastiques nécessaires adaptés à l'épaisseur de l'enduit appliqué afin de respecter les joints de dilatation et de fractionnement des chapes ou dalles.

* Toutes sujétions pour une finition parfaite.

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE THURET (63)
PROJET : RÉNOVATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE - BÂTIMENT HISTORIQUE
ADRESSE : 63 THURET

PHASE (DCE)
DOSSIER DCE DU 30/09/2024

LOT 05 SOLS SOUPLES

* Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre, des enduits de sols intérieurs faisant l'objet d'un certificat "CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED conformément au Cahier du CSTB *"Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Travaux neufs"* Cahier des Prescriptions Techniques.(e-Cahiers du CSTB, 3634-V2 novembre 2012).

Mise en œuvre :

* Ouvrage réalisée conformément aux prescriptions de la norme NF P 62-203 (DTU 53.2 P1-1 – 53.2 P1-2 – 53.2 P2).

* Coupes d'arasements et toutes sujétions pour une finition parfaite.

Caractéristiques :

* Revêtement type "Sarlon trafic 19 dB 43" en lés de FORBO ou équivalent.

* Epaisseur total : 3,4 mm.

* Couche d'usure : 0,67 mm.

* Masse surfacique totale : 2870 g/m².

* Classement UPEC : U4 P3 E2/3 C2.

* Avis Technique du CSTB en cours de validité exigé.

* Poinçonnement rémanent : 0,08 mm (exigence de la norme ≤ 0,20 mm).

* Réaction au feu selon : Cfl-s1* - n2019/180 1 (CRET).

Localisation :

Hall et circulations.

Vest. 1 et 2 sur circulation.

Salle polyvalente.

Sanitaires E sur dégagement hall.

Sanitaires petits.

Espace Wc handicapé/dgt/wc normal, accolé aux sanitaires petits.

1.4 Barres de seuil.

Fourniture et pose vissée au sol de seuil extra plat en inox rigide de 90 mm de largeur, en recouvrement du revêtement de sol.

Localisation :

Pose sous les portes des locaux donnant sur hall et circulations.

Pose entre revêtement carrelage et PVC au droit des sanitaires petits.

1.5 Remplacement de tapis brosse.

Remplacement des tapis-brosse existant, compris :

* Dépose du tapis brosse existant.

- * Vérification du cadre alu existant et reprise si nécessaire.
- * Nettoyage et reprise du support si nécessaire.
- * Fourniture et pose d'un tapis brosse de 22 mm d'épaisseur dense et rigide.
- * Dimension à adapter au cadre existant
- * Tous accessoires et toutes sujétions.

Localisation :

Dans hall et circulation.
Dans la salle polyvalente.

1.6 Reprise des Siphons de sol

Vérification et reprise ou remplacement si nécessaire des siphons de sol existants, compris tous accessoires et toutes sujétions pour adaptation avec le nouveau revêtement de sols PVC. A voir sur place avant chiffrage.

Localisation :

Sanitaires E sur dégagement hall.
Sanitaires petits.

2 OPTION : REMPLACEMENT SOLS DANS SALLE DES MAITRES / CLASSE 1 / BUREAU

2.1 Dépose de revêtements de sol non amianté.

Dépose de revêtements de sols minces collés et du ragréage, de façon à mettre à nu le support existant.

Technique de dépose (*scrapage, grenailage, ponçage, rabotage, fraisage, ou autres*) pour la préparation du support, laissée au choix de l'entreprise, suivant revêtement existant. A voir obligatoirement sur place.

Compris toutes manutentions et enlèvement des déblais aux décharges publiques.

Localisation :

Classe n°1.
Salle des maitres.
Bureau.

2.2 Barriere anti-humidité

Réalisation d'une barrière anti-remontée d'humidité, comprenant :

* Nettoyage et préparation du support afin qu'il soit plan, solide, sain, sec, propre et normalement absorbant ; exempt de fissure. Sur support poreux appliquer un primaire adapté.

* Réalisation d'une barrière anti-remontée d'humidité par application d'un primaire époxy type 167 de Parex Lanko, sablé à reflux ou équivalent.

* Compris toutes sujétions.

Localisation :

Classe n°1.
Salle des maîtres.
Bureau.

2.3 Sol PVC acoustique U3 - P3 en lés.

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC acoustique certifié QB UPEC.A+ : 19 dB en lés de 2 m. Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente de 0,67 mm, avec armature en voile de verre sur dossier de mousse renforcée.

Le produit bénéficiera d'une protection de surface polyuréthane OVERCLEAN XL réduisant l'utilisation de détergent, permettant d'éviter toute métallisation ou entretien par méthode spray, lui conférant ainsi une excellente résistance aux taches.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant(1)).

Mode de pose :

Pose collée : Mise en œuvre et type de colle (type 622 eurostar tack) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.2.

En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E.

E1 : joints soudés à chaud sur support bois.

E2 : joints soudés à chaud sur support béton.

E3 : joints soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives.

Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.2.

Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d'interposition de type SARLIBASE TE de FORBO suivant Avis Technique du fabricant.

L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles au près du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d'appui en cas de remontées en plinthes.

Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant.

La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

Le revêtement de sol devra être compatible avec un nettoyage à la vapeur chaude.

Ragréage :

- * Ragréage et lissage des supports chape ciment ou dalle béton avant pose de revêtement, Le produit employé bénéficiera obligatoirement de la Certification CERTIFIE CSTB CERTIFIED des enduits de sol - Document de référence (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3640-V2, novembre 2012). Compris :
- * Préparation et nettoyage du support afin qu'il soit sec, dur, rigide, propre et soigneusement dépoussiéré.
- * Rebouchage des trous éventuels.
- * Une couche primaire d'accrochage.
- * Ragréage P3 avec un produit de lissage CERTIFIE CSTB CERTIFIED assorti d'un classement "P" (*au sens du classement UPEC*) au moins égal à celui du local à revêtir.
- * Epaisseur minimum suivant certificat du produit et ***Cahier des prescriptions techniques (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3634-V2, novembre 2012).***
- * Mise en œuvre conformément à l'avis technique et aux Cahiers des prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage des sols intérieurs (cahier CSTB n° 3469)
- * Profilés plastiques nécessaires adaptés à l'épaisseur de l'enduit appliqué afin de respecter les joints de dilatation et de fractionnement des chapes ou dalles.
- * Toutes sujétions pour une finition parfaite.
- * Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre, des enduits de sols intérieurs faisant l'objet d'un certificat "CERTIFIE CSTB CERTIFIED conformément au Cahier du CSTB ***"Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Travaux neufs" Cahier des Prescriptions Techniques.(e-Cahiers du CSTB, 3634-V2 novembre 2012).***

Mise en œuvre :

- * Ouvrage réalisée conformément aux prescriptions de la norme NF P 62-203 (DTU 53.2 P1-1 – 53.2 P1-2 – 53.2 P2).
- * Coupes d'arasements et toutes sujétions pour une finition parfaite.

Caractéristiques :

- * Revêtement type "Sarlon trafic 19 dB 43" en lés de FORBO ou équivalent.
- * Epaisseur total : 3,4 mm.
- * Couche d'usure : 0,67 mm.
- * Masse surfacique totale : 2870 g/m².
- * Classement UPEC : U4 P3 E2/3 C2.
- * Avis Technique du CSTB en cours de validité exigé.
- * Poinçonnement rémanent : 0,08 mm (exigence de la norme ≤ 0,20 mm).
- * Réaction au feu selon : Cfl-s1* - n2019/180 1 (CRET).

Localisation :

Classe n°1.
Salle des maitres.
Bureau.
